

Actualité >

Flash actualité - Culture



Chemetov défend en justice son immeuble, "patrimoine du XXe siècle"

Publié le 26.04.2013, 16h55



Conserver le patrimoine du XXe siècle ou démolir au nom de l'intérêt général: le bras de fer entre le célèbre architecte Paul Chemetov et une collectivité de l'Essonne qui veut détruire l'une de ses réalisations s'est poursuivi vendredi devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris. | Julie Chabanas



1/2

Conserver le patrimoine du XXe siècle ou démolir au nom de l'intérêt général: le bras de fer entre le célèbre architecte Paul Chemetov et une collectivité de l'Essonne qui veut détruire l'une de ses réalisations s'est poursuivi vendredi devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris.

L'esthétisme et la fonctionnalité de cet imposant immeuble en L construit en 1983 à Courcouronnes (Essonne) divisent les habitants du quartier sensible du Canal. Pour le maire UMP de cette commune, Stéphane Beudet, le bâtiment aux 82 logements est "un mur-écran dans le paysage".

Le ministre de la Ville François Lamy, en visite récemment dans la commune, était allé jusqu'à admettre ne pas avoir été "ébloui" par sa "qualité architecturale".

"Dépenser 7 millions d'euros pour détruire des logements sociaux, c'est du gâchis d'argent public, ce n'est plus pensable aujourd'hui", a déploré l'architecte de 84 ans, concepteur du ministère de l'Economie à Bercy, à la sortie de l'audience devant la 3e chambre civile.

L'immeuble en équerre, bâti sur de lourds piliers rappelant ceux de Bercy et aujourd'hui quasiment vidé de ses habitants, fait face à l'hôpital Louise-Michel, vide, dont les services ont été transférés en 2012.

Prévue pour la fin de l'été, sa démolition s'inscrit dans le projet d'aménagement d'un éco-quartier de 850 logements, validé en 2009 par l'agence nationale de rénovation urbaine. Mais depuis près d'un an, ce projet est au coeur d'un bras-de-fer entre le bâtisseur et le maire de la commune, Stéphane Beudet (UMP).

L'architecte avait récemment dénoncé auprès de l'AFP une volonté de "faire table rase du patrimoine du XXe siècle".

"Pas son oeuvre majeure"

"Paul Chemetov s'est battu non pas par narcissisme pour défendre son projet, mais pour défendre une oeuvre habitée", a martelé vendredi son avocat Me Michel Huet.

"On longe les quais de Seine et on tombe sur le ministère des Finances... j'aime ce qu'il fait, mais (l'immeuble de Courcouronnes), ce n'est pas son oeuvre majeure", a rétorqué Me Cédric Jobelot, avocat de la communauté d'agglomération d'Evry-Centre-Essonne.

Son défaut, selon lui? "La longueur de l'immeuble" qui "cloisonne le quartier". Disant s'appuyer sur des rapports de police, il estime que l'ensemble est "difficilement accessible aux forces de l'ordre", concentrant ainsi "les problèmes",

trafic de drogue, vente d'armes ou désertion des commerces.

L'avocat de M. Chemetov affirme que son client "ne s'oppose pas à la démolition en soi mais la vraie question, c'est: +Est-ce qu'il y a une autre solution possible+?".

Venues avec une pile de plans et de photos, les deux parties ont rivalisé d'arguments techniques pour défendre chacun leur vision du projet, l'architecte mettant en avant un "plan B" qui permettrait de sauver une partie du bâtiment.

"Si l'architecte était sincère dans ses propositions, il les aurait faites il y a deux ans", a objecté Me Jobelot, assurant que "M. Chemetov n'a jamais contesté la déclaration d'utilité publique" qui donne le feu vert au projet d'éco-quartier.

Le tribunal a proposé une médiation qui peut intervenir avec l'accord des parties avant le délibéré, fixé au 13 juin.

M. Chemetov avait déposé un référé (procédure d'urgence) pour demander au TGI de Paris de surseoir, "au nom du droit d'auteur", à cette démolition possible selon lui dès le 14 mai. Le juge avait renvoyé l'affaire au fond devant le TGI, compétent dans les affaires de propriété intellectuelle.

Cet été, plusieurs architectes de renom (Jean Nouvel, Dominique Perrault) s'étaient insurgés contre la destruction dans une pétition intitulée : "Faut-il démolir le patrimoine du XXe siècle?"

A l'époque, le maire de Courcouronnes avait dénoncé un "corporatisme puant".

AFP

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2013